

Edito du Président

Chers collègues adhérents,

Vous le savez, depuis de nombreuses semaines, l'ambiance était tendue au sein du conseil Pagestec, les débats animés ont même souvent débordé sur la liste des adhérents.

Deux visions s'y opposaient et n'ont malheureusement pas réussi à se concilier.

Des membres du conseil - dont le président, Patrick Richard - ont remis leur démission le vendredi 13 janvier (à 23h46 !), et n'ont pas répondu à notre demande insistante de revenir sur leur décision.

Nous regrettons cet état de fait et ne l'avons nullement souhaité ni provoqué ; c'est comme ça et on va faire avec.

Aujourd'hui nous souhaitons seulement que la passation de pouvoirs se déroule le plus rapidement mais surtout le mieux possible, et dans une atmosphère enfin apaisée.

Les idées, l'enthousiasme et le travail ne manquent pas ; nous voulons une association Pagestec pragmatique et fonctionnelle, certainement un peu plus proche des préoccupations des adhérents qu'elle ne l'était ces derniers temps.

Ce bulletin périodique - dont l'idée nous a été d'ailleurs été soufflée par un ancien adhérent enfin de retour- est la concrétisation de cette volonté.

L'aventure Pagestec continue ... et si vous souhaitez remonter vos manches avec nous, n'hésitez pas ...

Charles FREOU
Professeur de technologie

Dans ce numéro :

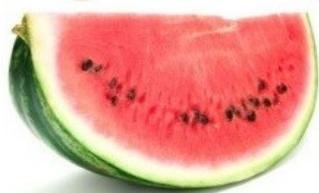
- L'édito du président
- Au revoir Patrick !
- Etat des lieux
- La nouvelle équipe
- DHG 2012
- L'heure de labo - Piqûre de rappel
- Documentation pour le professeur
- Bulletin d'adhésion

Renseignements et adhésion



François Blaise
fran.blaise@laposte.net

Pagestec.org



la Technologie partagée !

Memo

<http://www.pagestec.org>

Reste le site historique de l'association.

Au revoir Patrick !

Dans ce premier bulletin de l'association nous ne pouvons pas éviter d'écrire quelques lignes pour remercier Patrick Richard qui fut président et co-fondateur avec Philippe Minzière de l'association Pagestec. Il a mis à disposition des professeurs de technologie un outil de partage et d'échanges qui se trouve très bien référencé dans la profession et sur l'internet.

Il est certain que Patrick a quelque peu été chahuté pour sa participation à la commission d'experts et par ses prises de position sur l'EIST. Le nombre d'adhérents a chuté. Bref l'usure a fait son chemin. Vendredi 13 décembre 2011 Patrick Richard ainsi que plusieurs membres du CA ont choisi de quitter la passerelle mais de rester membres de l'association.

Nous regrettons que le débat d'idées n'ait pas pu se poursuivre au-delà des divergences à l'intérieur du CA mais cela ne nous empêche pas de transmettre tous nos vœux de réussite à Patrick dans ses nouveaux projets qui sont multiples et variés. Soyez assurés chers adhérents que nous avons la volonté de continuer à faire vivre l'association Pagestec.

Charles Fréou, Pierre Rivoire, François Blaise, Xavier Herbaux

Etat des lieux

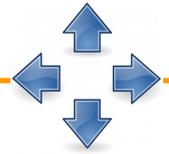
D'après nos informations, l'association Pagestec a pas mal « fondu » ces dernières années et elle regroupe aujourd'hui 168 adhérents. Nous disposons tout juste des clés du site internet mais nous ne sommes pas encore en mesure de communiquer sur la trésorerie. Dès que ce sera possible nous n'y manquerons pas car la transparence sera de mise.

Patrick Richard et Isabelle Boulais, démissionnaires du Conseil ont fini par écouter la voix de la raison et se sont résolus à mettre fin à la confusion intolérable résultant du double emploi du nom de "pagestec".

Le Pagestec historique avec son portail www.pagestec.org reste actif.



La nouvelle équipe – Les axes prioritaires



Fidèles à leur poste les derniers admis au CA, Charles Fréou, Pierre Rivoire, François Blaise et Xavier Herbaux se voient contraints d'assurer « la continuité du service » face à l'urgence et à la surprise brutale de la démission des autres membres du CA.

Charles Fréou devient président de l'association, Pierre Rivoire l'épaulé en tant que vice-président, tandis que François Blaise assure la fonction de trésorier ainsi que secrétaire-adjoint et Xavier Herbaux celle de secrétaire.

Il va de soi que c'est une équipe restreinte qui se propose d'assurer l'intérim et qu'elle doit rapidement être renforcée afin de répartir la charge de travail et de mieux représenter les différents courants qui s'expriment dans l'association.

Pendant cette période d'intérim que nous espérons la plus courte possible, nous en appelons à votre indulgence et formulons notre demande de renfort auprès des adhérents qui souhaiteraient nous rejoindre.

Pour servir ses adhérents, le nouveau Conseil d'Administration de Pagestec veut s'impliquer et agir sur 4 axes prioritaires qui sont de fédérer, valoriser, développer et défendre l'enseignement de la technologie. Au travers de ces axes prioritaires l'association :

- favorise l'échange de pratiques et d'expériences pour produire la réflexion nécessaire au développement d'une expertise professionnelle capable de satisfaire aux mutations nécessaires de son domaine;
- repère et fait remonter auprès des autorités de tutelle les dysfonctionnements auxquels les enseignants de technologie sont confrontés, et tout particulièrement les jeunes collègues et les nouveaux collègues qui enseignaient auparavant en lycée.

DHG 2012



Véritable nerf de la guerre avec les moyens financiers alloués, la DHG constitue les moyens humains en terme pédagogique destinés aux établissements scolaires. Dans chaque établissement les CA se tiennent. La Technologie se doit d'être particulièrement vigilante. Un des critères de constitution de la DHG au rectorat est le fameux H/E.

Ces dernières années nous assistons à une baisse systématique du H/E avec un pourcentage d'HSA élevé qui conduit inexorablement à une suppression des moyens du collège et à la fragilisation de l'équipe enseignante en place. L'enjeu n'est pas mince, car certains choix affectent les services des enseignants et induisent une hausse des effectifs par classe. Le fonctionnement par îlots se complique...

L'heure de labo – Piqûre de rappel

Il y a de très grandes disparités suivant les académies et les établissements scolaires. Il est important de savoir qui refuse l'attribution pour exercer un recours précis. Est-ce l'Inspection Académique, le Rectorat ou le Chef d'établissement ?

Le texte officiel en vigueur, publié au BO doit obligatoirement être respecté dans les établissements publics ou privés sous contrat. Il n'y a aucune possibilité d'interprétation. L'heure de laboratoire peut être attribuée en décharge de service (dans le VS) ou en heure supplémentaire (1 HSA ou l'équivalent en HSE) ou être partagée pour plusieurs profs de technologie (sans privilège de corps ou de grade). Evitez que cette heure de laboratoire soit intitulée autrement (TICE, maintenance informatique, IDD, etc...) car elle risque de disparaître ! L'heure de laboratoire est une nécessité et elle est justifiée par un travail réel.

Le Conseil d'Administration vote une répartition de la DHG. Il faut demander aux collègues élus au CA d'exiger l'écriture de l'heure de laboratoire pour la technologie, comme celles pour la physique-chimie, les SVT, l'histoire-géographie. Une prévision dès ce stade évitera bien des recours ultérieurs.

Les profs de technologie qui ne bénéficient pas de cette heure de laboratoire peuvent la réclamer en utilisant la procédure suivante :

1- Demander au chef d'établissement verbalement puis en cas de refus, par écrit cette heure de laboratoire, et demander une réponse écrite avec les motifs de refus. C'est indispensable pour un recours amiable à un niveau plus haut ou pour le tribunal administratif. Si la DHG est insuffisante, ou que les heures de laboratoires prévues par le BO pour plusieurs disciplines ne sont pas attribuées à l'établissement, ce n'est pas aux professeurs d'en pâtir.

2- Contacter par écrit le médiateur académique en lui expliquant le litige (avec copie des courriers et le texte du BO - article 8 en particulier). Demander qu'il intervienne, comme c'est sa mission, pour que cette heure de laboratoire vous soit attribuée.

3- Il est possible d'engager simultanément un recours en saisissant le Tribunal Administratif. Pour le dossier à constituer, il est préférable de se faire conseiller par un syndicat, comme dans le cas d'un recours amiable.

Autre conseil : le VS est votre "contrat de travail" pour l'année scolaire. S'il ne précise pas l'attribution de l'heure de laboratoire qui vous est due, ajoutez vos remarques, réserves, références au texte du BO. C'est une preuve de votre demande. N'hésitez à partager vos problèmes ou succès sur ce sujet.

Attribution de l'heure de laboratoire pour la technologie au collègue (article 8) du Décret n° 50-581 du 25 mai 1950 portant règlement d'administration publique pour la fixation des maximums de service hebdomadaire du personnel enseignant des établissements d'enseignement du second degré. Version consolidée au 14 juillet 2008 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006060582&dateTexte=20080714>

NOTA : Décret n° 2007-1295 du 31 août 2007 art. 2 : «Le décret n° 50-581 du 25 mai 1950 est rétabli dans sa rédaction en vigueur à la date de publication du décret n° 2007-187 du 12 février 2007.»

Les textes officiels rappelés sont applicables et doivent être respectés à tous les niveaux (attribution des heures par l'Inspection Académique et répartition par le Chef d'établissement).

Extrait de l'article 8 Créé par Décret n° 2007-1295 du 31 août 2007 - art. 2 (V) JORF 1er septembre 2007 : «4° Le professeur responsable d'un laboratoire de technologie utilisé par au moins six divisions dans les sections du premier cycle est considéré comme effectuant à ce titre une heure de service hebdomadaire. Cette réduction de service ne peut en aucun cas se cumuler avec celles prévues au 2° »

Documentation pour le professeur

L'académie de Lille a édité un guide très complet de 102 pages destiné à l'accueil des personnels, qu'ils soient stagiaires ou titulaires :

http://www.ac-lille.fr/esp_personnels/rrh/download/guide-d-accueil.pdf

Très utile, un guide juridique du chef d'établissement est disponible à :

<http://www.education.gouv.fr/cid3946/guide-juridique-du-chef-d-etablissement.html>

Bulletin d'adhésion



BULLETIN D'ADHESION

NOM : Prénom :

Adresse :
.....
.....

Courriel : Année de naissance :

Académie :

Cotisation inchangée : 15 euros pour 1 an et 30 euros pour 3 ans

Chèque libellé à l'ordre de PAGESTEC et à transmettre avec le bulletin d'adhésion à
François Blaise - 7 allée DAVOUT - 54630 RICHARDMENIL



Merci à toutes les personnes adhérentes de PAGESTEC, qui nous ont aidés à confectionner ce premier bulletin.
Toutes les suggestions et propositions d'articles pour le prochain numéro sont à envoyer à
philippe.galiana@gmail.com